Ateliers Claude Chassagny

Communiqué de presse
3 décembre 2011

L'intersyndicale des Orthophonistes reçue par X. Bertrand lundi ?

Orthophoniste… C'est un métier ?

Depuis deux ans les orthophonistes travaillent à la réforme de leurs études, réforme obligatoire pour tous les auxiliaires médicaux afin d'entrer dans le cursus universitaire Licence-Master-Doctorat (accords de Bologne). Le 28 octobre, Xavier Bertrand et Laurent Wauquiez, respectivement ministres de la santé et de l'enseignement supérieur, ont adressé aux représentants de la profession une lettre, publiée sur le site du ministère de la santé, annonçant leur décision d'une *« reconnaissance »* à 2 vitesses de la formation : master 1 *« formation généraliste en orthophonie »*, master 2 pour "*une nouvelle profession d'orthophoniste praticien".*

Seul un parfait mépris du métier d'orthophoniste peut expliquer ce *« cadrage »* qui hiérarchise les troubles du langage, morcelle les patients, divise les praticiens. Le titre du communiqué de presse accompagnant cette lettre est un amalgame en lui seul alarmant, puisque les ministres désignent au singulier *« La formation d'orthophoniste et de masseur-kinésithérapeute reconnue en Master »*, considérant probablement que les orthophonistes font de la gymnastique rééducative circonscrite à la bouche et organes limitrophes ? La représentation que les ministres ont des pathologies du langage atteint un niveau d'absurdité confondant : *« Nous vous invitons à immédiatement engager les travaux permettant de […] déterminer le contenu d'une année de formation universitaire complémentaire de niveau master 2, destinée à répondre aux besoins de rééducation très spécifiques de certains patients, permettant ainsi de jeter les bases d'une nouvelle profession d'orthophoniste praticien. Des axes sont d'ores et déjà dessinés en neurologie (personnes victimes d'accidents vasculaires cérébraux, prise en charge des patients atteints de la maladie d'Alzheimer, voire de la maladie de Parkinson, rééducation des aphasies, des surdités de l'enfant, des troubles de la déglutition) ou en ORL (problèmes de voix, personnes laryngectomisées). »* Sic ! Les patients moins *« spécifiques »* devront se contenter des compétences d'un orthophoniste moins formé…. Force est de reconnaître, à la décharge de nos gouvernants, que cette vision mécanique du langage est très répandue, y compris chez certains représentants de la profession.

Les **Ateliers Claude Chassagny**, association de formation et de recherche sur le langage, se saisissent de cet incroyable non-sens pour faire entendre la voix de l'orthophonie, métier formidable et méconnu.

Parce que le langage est le centre de la vie humaine, une personne qui souffre au niveau du langage, quel que soit son symptôme particulier, en ressent les difficultés dans l'ensemble de sa vie, dans la construction et la perception de son identité, dans son rapport aux autres et au monde. La complexité et la difficulté d'une prise en charge orthophonique ne dépendent pas du symptôme présenté. Comment alors oser prétendre qu'une spécialisation est requise pour les pathologies neurologiques et ORL, (c'est-à-

dire celles pour lesquelles on pourrait invoquer une cause organique), mais que les pathologies dont l'origine est moins objectivable et forcément multifactorielle, se satisferaient d'une compétence moindre, alors qu'elles demandent un traitement nécessairement singulier?

Selon la loi, toute rencontre avec un orthophoniste commence par un bilan – bilan orthophonique évidemment – duquel sont issus le diagnostic – orthophonique – et les modalités thérapeutiques. Comment « trier » les patients ? Qui orientera les patients vers un orthophoniste diplômé Master 1 ou vers un orthophoniste muni d'un Master 2 ? Qui osera annoncer un délai d'attente de deux ans à cet assuré social d'une région sous équipée qui demande un rendez-vous pour sa fille traumatisée crânienne? Les orthophonistes sont tous **déjà** des praticiens, et des praticiens généralistes! Au cours de sa journée de travail, l'orthophoniste reçoit – indifféremment mais sans indifférence – une personne âgée souffrant de pertes de mémoire, une fillette de 4 ans et demi qui n'a pas encore dit son premier mot, un professeur multipliant les arrêts de travail pour aphonie, un collégien qui ne comprend rien aux mathématiques accompagné de ses parents qui ne savent plus comment l'aider, un jeune homme dont le bégaiement est si violent qu'il ne peut plus téléphoner pour répondre à une proposition d'embauche, un jeune adulte sortant de l'hôpital avec une ordonnance de rééducation orthophonique pour séquelles d'accident vasculaire cérébral, un enfant qui n'arrive pas à apprendre à lire et écrire après deux années de CP, un bébé accompagné de ses parents désemparés par l'annonce d'un diagnostic de surdité, une jeune femme dont le schlintement a résisté déjà à plusieurs tentatives de rééducation, un très vieux monsieur muré dans le silence par l'aphasie, une comédienne qui vient de subir une laryngectomie totale, un collégien à deux doigts de la déscolarisation

Quel est le point commun entre ces personnes qui se croisent dans la salle d'attente d'un orthophoniste ? Une pathologie du langage, c'est à dire un empêchement de parole ou d'écoute, à l'oral ou à l'écrit. L'origine des troubles de langage est multiple, souvent elle demeure mystérieuse, les moyens que l'orthophoniste met en œuvre pour soulager son patient sont tout aussi multiples. La seule constante, c'est le langage, avec les quelques évidences qui le fondent, trop souvent « oubliées » : pour parler il faut être au moins deux, deux qui aient assez de désir pour s'adresser à l'autre et pour écouter l'autre. L'orthophoniste, pour son patient, est ce deuxième, lui proposant dans un cadre thérapeutique défini des situations langagières infiniment variées et complexes, mettant en œuvre conjointement leurs compétences psychiques et somatiques.

Quelle insulte ce serait de considérer que les personnes touchées dans leur corps par une pathologie entravant leur appropriation du langage ou leur maniement de la langue demandent plus (ou moins) de savoir-faire que ceux dont le trouble est lié à une cause invisible !

Mépris ou cynisme ? Peut-être les ministres ont-ils parfaitement identifié les dangereux praticiens que sont les orthophonistes qui, refusant d'asservir le langage à des considérations gestionnaires, prétendent accorder la même valeur unique, singulière à chaque parole de chaque citoyen, sans discrimination physique, psychique, économique, géographique, linguistique, politique.

Ateliers Claude Chassagny
www.acchassagny.org
Contacts : 06 83 14 75 54 - 06 26 82 46 43